

## POLITIQUE SALARIALE 2017 R 2

FORCE OUVRIERE fait des propositions.

Mardi 07 Mars 2017, la Direction a réuni les Organisations Syndicales pour la deuxième réunion de négociation salariale 2017, afin de revenir sur les éléments demandés par les diverses O.S lors de la réunion du 1<sup>er</sup> mars 2017:

1. Cadences 2018 :
2. Salaires moyens par coef.
3. Masse salariale 2016 – Cadres et Non Cadres.
4. Estimation MS 2017 avec et sans CR => **en cours**.

Client	Prog.	2018
Airbus	A320 All programs	668
	A330 Racks	88
	A330 Fuselage	88
	A350 Racks	110
	A350 version 2000	
	A380 Racks	12
A380	Barque	12
	Doors	12
	A400 M All programs	23
ATR	ATR All programs	85
Boeing	B777 Doors	14
	B787 Doors	140
Bombardier	CRJ Doors	40
Dassault	F7X8X All programs	20
	Rafale	20
	F2000 All programs	10
Embraer	E1	50
	E2	34
	Legacy	34

La proposition de la Direction **reste inchangée : Budget de 1% de la masse salariale 2017 consacrée aux augmentations.**

- La masse salariale s'entend hors masse salariale consacrée aux congés de reclassements.
- La date d'application des augmentations est fixée au 1<sup>er</sup> mars 2017.
- La répartition AI/AG qui reste toujours à définir.

Les **points d'éclaircissement apportés** par la Direction nous portent à croire que **la situation en 2018 sera préoccupante** si nous n'obtenons pas de nouveaux chantiers. Bien que conscient de la problématique réelle et sérieuse, nous sommes néanmoins **en attente de la nouvelle Masse salariale 2017** avec et sans impact des reclassements pour pouvoir faire une proposition raisonnable (x %) pour les uns et les autres.

**CONSIDERATIONS FORCE OUVRIERE:** Les élus **FORCE OUVRIERE** ont pris acte et ont fait de nouvelles propositions de principe :

- **Hors budget :**
  - mise aux minis Cadres,
  - maintien salaire net pour les coefficients 270.
- **Budget :**
  - des **augmentations individuelles et une augmentation générale pour tous**,
  - revalorisation du point Société et du salaire plancher mini société,
  - une augmentation du pourcentage des passages Cadres et Non cadres par rapport à 2016,
  - une garantie de Progression Salariale pour les salariés n'ayant pas eu d'augmentations individuelles (période et montant à négocier),
  - pour ce qui est de la prime « forfaités », **FORCE OUVRIERE** rappelle qu'il n'a rien contre une augmentation du taux (**8.33% vers 9.33% ou plus**) mais préfère **une répartition égalitaire entre tous les forfaités**. Comme évoqué, ce point nous semble avoir plus de légitimité dans les négociations relatives au temps de travail.
  - Une clause de revoyure (non évoquée en réunion) en cas de variation du taux d'inflation.
- **Pour rappel sur les autres sujets NAO :**
  - réévaluation des remboursements frais (sur base URSAFF par exemple),
  - augmentation du nombre d'année d'ancienneté pour le calcul de la prime (prolongement durée de travail),
  - rééquilibrage salarial entre Hommes et Femmes à fonction et ancienneté égales.

Prochaine réunion prévue : Vendredi 10 Mars 9h30.